

**IAEA***L'atome pour la paix : les cinquante premières années*

1957-2007

Optimiser la contribution de la technologie nucléaire à la société  
tout en s'assurant de son utilisation à des fins pacifiques

# Notions élémentaires sur l'AIEA

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la principale organisation mondiale de coopération scientifique et technique dans le domaine de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. Créée par les Nations Unies en 1957<sup>1</sup>, en tant qu'organisation indépendante, elle représente l'aboutissement du discours visionnaire sur 'L'atome au service de la paix' prononcé par le Président des États-Unis, M. Eisenhower, devant l'Assemblée générale des Nations Unies en 1953, dans lequel il proposait la création d'une instance internationale chargée de contrôler et de promouvoir l'utilisation de l'énergie atomique. Aujourd'hui, l'AIEA offre une vaste gamme de services et d'activités correspondant aux besoins de plus de 140 États Membres.

En octobre 2005, l'AIEA et son Directeur général, M. Mohamed ElBaradei, se sont vu décerner le prix Nobel de la paix pour leurs efforts 'visant à empêcher que l'énergie nucléaire ne soit employée à des fins militaires et à faire en sorte que l'énergie nucléaire à des fins pacifiques soit utilisée de la manière la plus sûre possible'.

## La menace de prolifération nucléaire

L'objet des garanties de l'AIEA est de veiller à ce que les pays qui utilisent des technologies nucléaires ne mettent pas au point clandestinement des armes nucléaires. Des centaines d'installations nucléaires sont soumises aux garanties de l'AIEA dans plus de 70 pays. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) prévoit que tous les États non dotés d'armes nucléaires concluent avec l'AIEA des accords de garanties généralisées et soumettent toutes leurs matières nucléaires à son contrôle. Les gouvernements signent des accords avec l'AIEA en vertu desquels ils s'engagent à communiquer des informations sur leurs matières et activités nucléaires. L'AIEA a alors recours à des méthodes d'analyse, au contrôle radiologique de l'environnement, à l'imagerie satellitaire et à des inspections sur place pour vérifier dans la durée l'exactitude et l'exhaustivité des déclarations des États. À l'heure actuelle, des accords de garanties sont en vigueur dans plus de 150 pays.

## La menace de prolifération nucléaire

*« L'Agence s'efforce de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier.*

*Elle s'assure, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires. »*

Les activités de vérification de l'AIEA sont encore renforcées par le protocole additionnel à l'accord de garanties que le pays a conclu. Au titre de ce protocole, les États sont requis de fournir à l'AIEA des informations plus variées sur tous les aspects de leurs activités liées au cycle du combustible nucléaire. Ils doivent également lui accorder un droit d'accès plus étendu et lui permettre d'utiliser les technologies de vérification les plus avancées.

Au cours du processus de vérification, l'AIEA recueille et analyse des informations sur des 'quantités significatives' (QS) de matières nucléaires. Une QS est, pour une matière donnée (par exemple plutonium ou uranium hautement enrichi), la quantité de cette matière nécessaire à la fabrication d'un dispositif nucléaire explosif. À la fin de 2005, selon les relevés comptables des matières nucléaires des États, plus de 140 000 QS de matières nucléaires étaient déclarées au titre des garanties de l'AIEA.

<sup>1</sup> Les liens entre l'AIEA et l'ONU sont régis par un accord spécial. Conformément à son Statut, l'AIEA fait rapport chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies et, si nécessaire, au Conseil de sécurité, lorsque des États n'ont pas respecté leurs obligations au titre des garanties, ainsi que sur des questions relatives à la paix et à la sécurité mondiales.

## La technologie nucléaire au service du développement

L'AIEA s'emploie également à mettre la science et la technologie nucléaires au service du développement durable. À cette fin, il faut non seulement faire progresser les connaissances mais aussi les mettre à profit pour s'attaquer aux problèmes urgents de la planète que sont la faim, la maladie, la gestion des ressources naturelles, la pollution de l'environnement, la production d'énergie et les changements climatiques. Une partie des activités de l'Agence ont trait à l'énergie nucléaire, notamment aux questions de sûreté et de gestion des déchets, et consistent à veiller à ce que la technologie nucléaire soit utilisée uniquement à des fins pacifiques.

L'Agence facilite le transfert de la technologie nucléaire aux États Membres pour des utilisations médicales, agricoles et industrielles, la gestion de l'eau et d'autres applications, ce qui contribue directement à la réalisation des objectifs de développement durable et de protection de l'environnement. Elle possède également deux laboratoires scientifiques qui assurent une formation et exécutent des travaux de recherche à l'appui d'activités de coopération technique. Nombre de ces activités sont menées en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

L'AIEA coopère en outre avec la FAO dans le cadre d'une division mixte pour promouvoir les applications des isotopes et des rayonnements dans l'alimentation et l'agriculture. Les domaines ainsi couverts sont la sélection des plantes et la phytogénétique, la lutte contre les insectes ravageurs, la recherche sur la fertilité des sols, l'irrigation et la production végétale, l'élevage et la conservation des aliments.

## Sûreté et sécurité nucléaires

Le rôle futur de l'énergie nucléaire dépend de la bonne performance systématique et confirmée en matière de sûreté de l'ensemble des applications nucléaires. Le programme de sûreté nucléaire de l'AIEA consiste essentiellement à élaborer des normes applicables à la sûreté des installations nucléaires et des sources radioactives, à la sûreté du transport de matières radioactives et à la gestion des déchets radioactifs. Bien que l'AIEA ne soit pas un organisme de réglementation international, ses activités en matière de sûreté nucléaire visent à mettre au point des normes multilatérales ayant recueilli une large adhésion, qui constituent des mécanismes de plus en plus importants pour le renforcement de la sûreté nucléaire, de la sûreté radiologique et de la sûreté des déchets dans le monde. De nombreux pays s'appuient sur les recommandations de l'AIEA pour établir leurs propres normes et règlements en matière de sûreté. L'AIEA a élaboré des codes de bonne pratique et des guides de sûreté sur le choix des sites, la conception et l'exploitation des centrales nucléaires. Pour renforcer encore la sûreté d'exploitation dans le monde, elle effectue des évaluations sur demande, et notamment des examens de centrales réalisés sur place par des équipes d'experts internationaux.

Le terrorisme nucléaire est une menace dans le monde entier et l'AIEA aide les États Membres à mieux se préparer pour prévenir les actes terroristes. Les priorités du Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA sont notamment : le renforcement de la sécurité nucléaire par une protection physique et des contrôles réglementaires appropriés ; une interdiction efficace du trafic illicite de matières nucléaires et radioactives ; l'intégration des systèmes de sûreté et de sécurité nucléaires ; et la préparation à la mise en œuvre de plans d'intervention en cas d'urgence.

## Organisation et ressources financières

Les organes directeurs de l'AIEA sont le Conseil des gouverneurs et la Conférence générale. Cette dernière est constituée de représentants de tous les États Membres de l'AIEA. Le Conseil des gouverneurs compte 35 Membres : 13 d'entre eux sont désignés par lui et 22 sont élus par la Conférence générale. Le Secrétariat, avec à sa tête le Directeur général, est chargé de l'exécution du programme de l'AIEA préalablement approuvé par le Conseil et la Conférence générale.

Les ressources financières de l'AIEA relèvent de deux catégories : le budget ordinaire et les contributions volontaires. Le budget ordinaire pour 2006 s'élevait au total à 274 millions d'euros, financés par les contributions des États Membres. L'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique pour 2006, basé sur les promesses de contributions des États Membres, était de 78 millions d'euros.

## Conseil des gouverneurs

Le Conseil des gouverneurs se réunit en général cinq fois par an. Il examine les comptes et le programme et budget de l'AIEA en vue de faire des recommandations à la Conférence générale et il étudie les demandes d'admission. Il approuve en outre les accords de garanties et la publication des normes de sûreté de l'AIEA et il est chargé de nommer, avec l'approbation de la Conférence générale, le Directeur général de l'AIEA. En cas de non-respect de la part d'un pays de ses engagements en matière de garanties, il décide des mesures à prendre, qui peuvent aller d'une demande d'éclaircissements à un éventuel renvoi au Conseil de sécurité de l'ONU.

## Conférence générale

La Conférence générale, qui comprend tous les États Membres de l'AIEA, se réunit une fois par an pour examiner, notamment, le rapport du Conseil des gouverneurs pour l'année précédente et pour approuver les comptes et le programme et budget ainsi que les demandes éventuelles d'admission à l'AIEA. Elle a qualité pour inviter le Conseil des gouverneurs à présenter des rapports sur toute question relative aux fonctions de l'Agence. Durant sa session ordinaire annuelle, elle procède à une discussion générale sur les politiques et le programme de l'AIEA et examine toute une série de questions que le Conseil des gouverneurs, le Directeur général et des États Membres ont portées à son attention.

## Secrétariat

Le Secrétariat de l'AIEA, qui compte environ 2300 administrateurs et fonctionnaires d'appui, exécute les programmes et les activités approuvés par les organes directeurs de l'Agence. Il est dirigé par le Directeur général, le plus haut fonctionnaire de l'AIEA, qui est nommé pour un mandat de quatre ans. Le Directeur général est assisté par des directeurs généraux adjoints qui sont à la tête de six départements :

### Coopération technique

Transfert de technologie et développement durable

### Énergie nucléaire

Électronucléaire, cycle du combustible et gestion des déchets

### Sûreté et sécurité nucléaires

Sûreté nucléaire, sûreté radiologique et sûreté des déchets, et sécurité nucléaire

### Sciences et applications nucléaires

Application des techniques nucléaires dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'industrie et autres

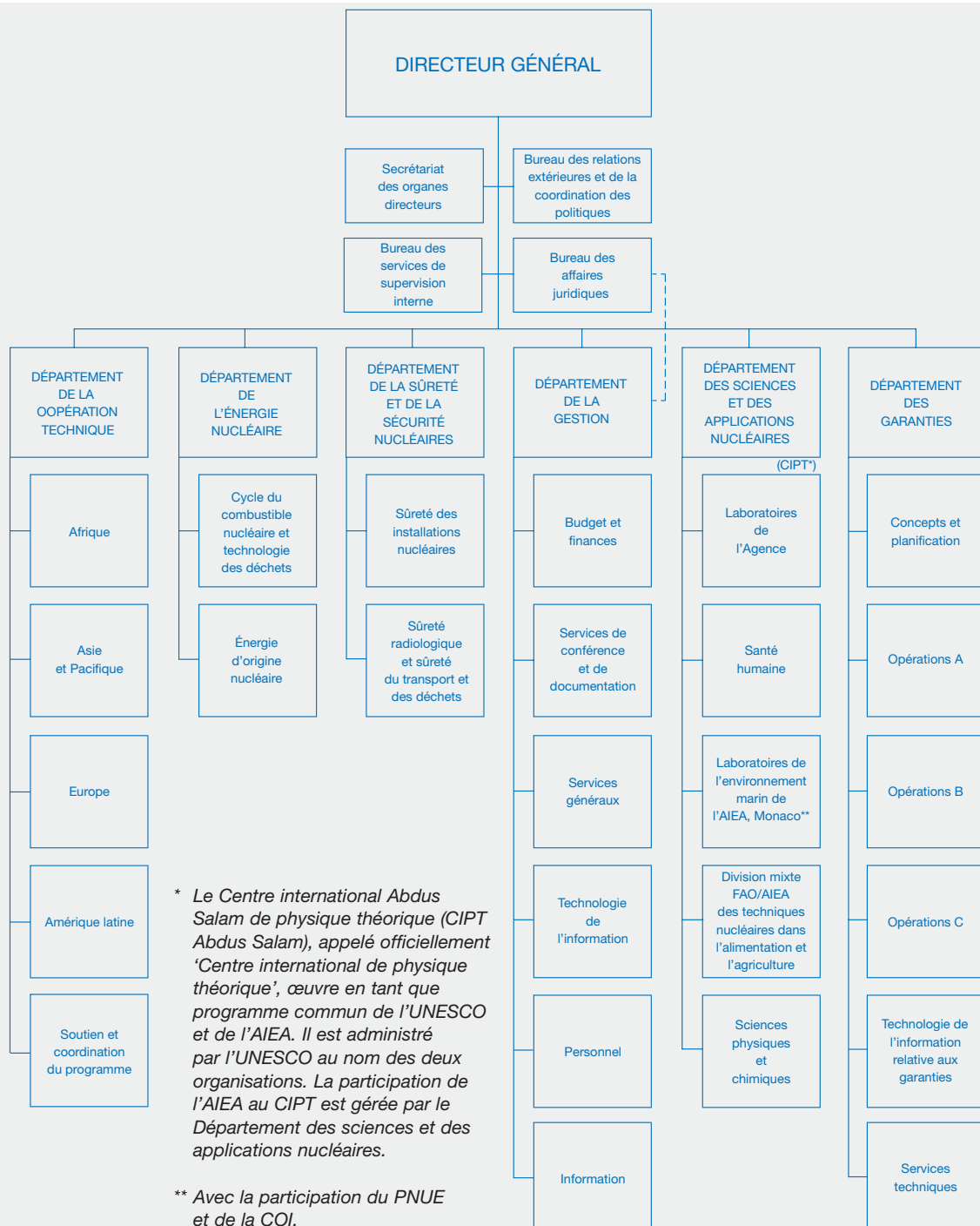
### Garanties

Vérification des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

### Gestion

Politique, services juridiques et appui administratif

## Organigramme



## États Membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique

(Appellations au mois de septembre 2006)

AFGHANISTAN	GHANA	OUGANDA
AFRIQUE DU SUD	GRÈCE	OUZBÉKISTAN
ALBANIE	GUATEMALA	PAKISTAN
ALGÉRIE	HAÏTI	PANAMA
ALLEMAGNE	HONDURAS	PARAGUAY
ANGOLA	HONGRIE	PAYS-BAS
ARABIE SAOUDITE	ÎLES MARSHALL	PÉROU
ARGENTINE	INDE	PHILIPPINES
ARMÉNIE	INDONÉSIE	POLOGNE
AUSTRALIE	IRAN, RÉP. ISLAMIQUE D'	PORTUGAL
AUTRICHE	IRAQ	QATAR
AZERBAÏDJAN	IRLANDE	RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
BANGLADESH	ISLANDE	RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
BÉLARUS	ISRAËL	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
BELGIQUE	ITALIE	RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA
BELIZE	JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
BÉNIN	JAMAÏQUE	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
BOLIVIE	JAPON	RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE
BOSNIE-HERZÉGOVINE	JORDANIE	ROUMANIE
BOTSWANA	KAZAKHSTAN	ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD
BRÉSIL	KENYA	SAINT-SIÈGE
BULGARIE	KIRGHIZISTAN	SÉNÉGAL
BURKINA FASO	KOWEÏT	SERBIE
CAMEROUN	LETTONIE	SEYCHELLES
CANADA	L'EX-RÉPUBLIQUE YOUNGO- SLAVE DE MACÉDOINE	SIERRA LEONE
CHILI	LIBAN	SINGAPOUR
CHINE	LIBÉRIA	SLOVAQUIE
CHYPRE	LIECHTENSTEIN	SLOVÉNIE
COLOMBIE	LITUANIE	SOUDAN
CORÉE, RÉPUBLIQUE DE	LUXEMBOURG	SRI LANKA
COSTA RICA	MADAGASCAR	SUÈDE
CÔTE D'IVOIRE	MALAISIE	SUISSE
CROATIE	MALAWI	TADJIKISTAN
CUBA	MALI	TCHAD
DANEMARK	MALTE	THAÏLANDE
ÉGYPTE	MAROC	TUNISIE
EL SALVADOR	MAURICE	TURQUIE
ÉMIRATS ARABES UNIS	MAURITANIE	UKRAINE
ÉQUATEUR	MEXIQUE	URUGUAY
ÉRYTHRÉE	MONACO	VENEZUELA
ESPAGNE	MONGOLIE	VIETNAM
ESTONIE	MOZAMBIQUE	YÉMEN
ÉTATS-UNIS	MYANMAR	ZAMBIE
D'AMÉRIQUE	NAMIBIE	ZIMBABWE
ÉTHIOPIE	NICARAGUA	
FÉDÉRATION DE RUSSIE	NIGER	
FINLANDE	NIGERIA	
FRANCE	NORVÈGE	
GABON	NOUVELLE-ZÉLANDE	
GÉORGIE		